



Doc. 13092
13 mars 2013

L'égalité de genre dans les pays de l'ex-Yougoslavie

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 3, insérer le paragraphe suivant:

« L'Assemblée salue tout particulièrement la politique et la pratique en matière d'égalité des femmes et des hommes en Slovénie, où une Commission parlementaire pour les politiques en faveur des femmes a été mise en place dès 1990 et où, en 1992, le pays s'est engagé à intégrer le principe d'une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes et a toujours mené avec succès l'application de telles politiques par la suite. »

Note explicative

Le soutien au travail des organisations de la société civile qui défendent les droits des femmes est une pratique constante en Slovénie. Le pays est aussi un des Etats parties à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et fait régulièrement rapport sur les progrès accomplis.

Déposé par:

TOMC Romana, Slovénie, PPE/DC
ČRNAK MEGLIČ Andreja, Slovénie, SOC
JAKIČ Roman, Slovénie, ADLE
KOMAR Polonca, Slovénie, ADLE
PRESEČNIK Jakob, Slovénie, PPE/DC

1. 2013 - Commission permanente de mars

